

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1855.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de loi, concernant un crédit de 800,000 fr., pour venir en aide à des employés inférieurs de l'Etat et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.

(Voir les N° 18 et 42 de la Chambre des Représentants, et le N° 17 du Sénat.)

Présents : MM. COGELS, Président ; D'HOOP, le Baron BETHUNE, POLLET,
et le Comte COHEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Chargé d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des Représentants pour venir en aide aux souffrances qui proviennent du renchérissement général de toutes les denrées alimentaires, j'ai l'honneur de vous soumettre le travail de la Commission des Finances.

D'un examen sérieux et approfondi, il résulte dès l'abord, que la cherté excessive, qui existe non-seulement en Belgique, mais dans tous les pays de l'Europe, produit une position fâcheuse pour tous ceux dont les ressources ne sont que limitées et surtout pour les fonctionnaires qui, en général, sont trop peu rétribués pour devoir consacrer tout leur temps aux fonctions publiques.

De là vient l'impossibilité absolue pour tous ceux de ces fonctionnaires, dont les traitements sont minimes, de pourvoir aux premiers et impérieux besoins de la vie.

On a fait avec raison la comparaison entre les traitements de 1823 et ceux qui sont alloués aujourd'hui, et si on compare ce qu'il en coûtait à cette époque pour vivre avec ce qu'il en coûte maintenant, vous verriez l'évidence, Messieurs, qu'il en résulte le devoir pour la législature de porter un remède immédiat à cette position précaire dans laquelle les événements ont placé les employés de l'Etat.

Votre Commission a vu avec plaisir que le Gouvernement a proposé la

(2)

mesure qui vous est soumise, et qui doit servir de premier adoucissement aux privations d'une classe si digne de toute votre sollicitude.

En conséquence votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Président,
ED. COGELS.

Le Rapporteur,
E. COGHEN.